NATURA 2000

Infosite n° 1

Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac,

et ses principaux affluents (Soloire, Boëme, Echelle)

Lettre d'information du site d'interêt communautaire Natura 2000 n°FR540-2009 - Mars 2012

Editorial

Nous inaugurons avec ce premier numéro de l'Infosite, la mise en place d'un lien d'information et d'échanges.

Cette première lettre d'information du site Natura 2000 de la "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et de ses principaux affluents (Soloire, Boëme et Echelle)" fait suite à la validation du document d'objectif du site, réalisé par le bureau d'étude Biotope, marquant ainsi le début de la phase d'animation et de mise en oeuvre de mesures de gestion issues de la réflexion collective.

L'objectif ? Préserver les habitats naturels et les espèces rares ou menacées qui y vivent, tout en maintenant les activités traditionnelles respectueuses de l'environnement. Natura 2000 doit être un projet de territoire partagé entre les hommes et la nature.

Si l'Etat a inscrit ce territoire au réseau européen Natura 2000, ce n'est pas sans raison : ce site de vallée alluviale, zone humide fonctionnelle, accueille une grande richesse écologique. On y trouve des espèces inscrites à la Directive Habitat, comme le Vison d'Europe, un mammifères semi-aquatique d'Europe très menacé, le Cuivré des Marais, petit papillon orange inféodé aux prairies humides, ou encore le Minioptère de Schreibers, chauve-souris cavernicole.

Entre pression urbaine, intensification des pratiques agricoles, problématiques de gestion hydraulique... nous risquons, si nous n'en prenons garde, de voir disparaître ce patrimoine naturel et historique qui contribue à structurer l'ensemble de la région.

Pour vous aider à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez, il nous paraît important que ce bulletin d'information devienne au fil du temps l'image de votre engagement dans Natura 2000.

Par **Justine Coulombier**
Animatrice Natura 2000 - LPO

LA STRUCTURE ANIMATRICE

Faisant suite à un appel d'offre de la DREAL, la LPO France a été retenue pour animer la mise en oeuvre du Docob du site Natura 2000. Forte d'une expérience de 15 ans dans l'animation du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran », et de 8 autres sites en Charente-Maritime, la LPO mettra en oeuvre ses compétences au service de la préservation de ce site au patrimoine naturel remarquable dont vous êtes les habitants et, en conséquence, les garants.

Retenue pour animer les sites Natura 2000 situés en amont et en aval ("Vallée de la Charente en amont d'Angoulême" et "Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran"), l'animation se fera de façon concertée avec l'ensemble des acteurs et usagers du territoire, en respectant les continuités biologiques liées au contexte de vallée alluviale.

LPO 100 ANS D'ACTIONS POUR LA NATURE

Natura 2000 en quelques mots

LE PLUS GRAND RÉSEAU D'ESPACES NATURELS EUROPÉENS PROTÉGÉS

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique communautaire : le **réseau Natura 2000**. Ce réseau est constitué de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux de 1979 et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore de 1992.

Sur ces sites, chaque Etat européen s'engage à assurer le maintien voire la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en conciliant les activités humaines d'un territoire. Natura 2000 regroupe 27000 sites en Europe. En France, le réseau comprend **1753** sites qui couvrent 12,5% du territoire. 9000 communes

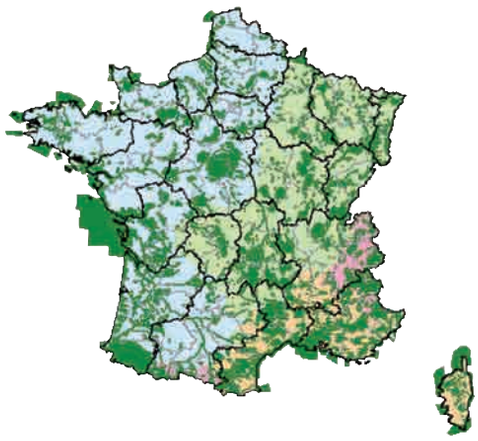

EN FRANCE : CONCERTATION ET CONTRACTUALISATION

Pour chaque site Natura 2000, un **Document d'Objectifs** (plan de gestion) est élaboré en concertation avec les acteurs locaux : il s'agit de rechercher les moyens de faire perdurer les conditions qui ont permis son maintien en bon état jusqu'à nos jours. Un Comité de pilotage est constitué, chargé d'encadrer les phases de la vie de chaque site.

Le document est ensuite mis en oeuvre au travers d'**outils** : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000, les mesures agroenvironnementales. *Ceux-ci sont détaillés dans le feuillet détachable.*

NATURA 2000 EN POITOU-CHARENTES

Le réseau Natura 2000 en Poitou-Charentes, c'est :

- 12,5% du territoire terrestre de Poitou-Charentes soit environ 320 000 hectares.
- 20 % du réseau marin national
- 82 sites
- 212 espèces d'intérêt communautaire soit 49% de celles présentes en France.
- 131 habitats d'intérêt communautaire soit 50% de ceux présents en France.

Pour plus d'infos : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
www.natura2000.fr

NATURA 2000 EN VALLEE DE LA CHARENTE

La richesse biologique de la vallée de la Charente, en particulier la présence du Vison d'Europe, l'un des mammifères carnivores les plus menacés, lui a valu son classement en site Natura 2000 au titre de la directive Habitats (Zone spéciale de Conservation - ZSC).

L'Etat a confié la réalisation du Docob au bureau d'étude Biotope. Des diagnostics socio-économiques et biologiques ont été effectués, à partir desquels des enjeux et objectifs ont été identifiés. Sur cette base, un programme d'action et une charte ont été élaborés, en concertation avec les groupes de travail et membres du Comité de Pilotage. Approuvé en 2009 par le Comité de Pilotage, le Docob a été validé par arrêté préfectoral. Il est à présent en phase d'animation.

© M.Tallon

NATURA 2000 ICI :

5359 HECTARES ET 53 COMMUNES

Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, La Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves-Saint-Amant, L'Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boëme, Nercillac, Nersac, Réparsac, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Michel, Sainte-Sévère, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan et Sonnac (17).

"Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents"

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE…

Le site est caractérisé par la présence de 14 habitats naturels d'intérêt communautaires dont 4 présentent un intérêt prioritaire. Ce peut être des habitats aquatiques et humides (rivières à renoncules, cladiaies…), des habitats secs (pelouses calcaires, parcourAs substeppiques…), des boisements de différents types (forêts alluviales, hêtraies de pente…), et des habitats prairiaux.

Fleurac © J.coulombier

Ces milieux diversifiés abritent 20 espèces animales d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires, le Vison d'Europe et la Rosalie des Alpes. Ces espèces inscrites dans la Directive Habitat sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques. Ce sont des mammifères semi-aquatiques, des chauves-souris, des libellules, des papillons, des coléoptères, des reptiles, ou encore des poissons. 10 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux) ont également été identifiées.

QU'EST CE QU'UN HABITAT ?

Un **habitat naturel** est une zone terrestre ou aquatique, qui se distingue par ses caractéristiques géographiques (relief, climat…), abiotiques (roches, nature du sol…) et biotiques (végétation, faune), qu'elle soit naturelle ou semi-naturelle. Si cet habitat est répertorié dans les annexes des directives européennes Natura 2000, on parle d'un habitat d'intérêt communautaire. Certains habitats particulièrement rares ou menacés à l'échelle européenne sont qualifiés de prioritaires.

Un **habitat d'espèce** est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son cycle biologique.

• LE VISON D'EUROPE

Vison d'Europe © Gilles Martin

Cet animal semi-aquatique est l'un des mammifères carnivores le plus menacé d'Europe. Difficile d'observation, son domaine vital s'étend sur plusieurs km de cours d'eau et de zones humides... Menacé par la destruction de son habitat, de collision routière ou de destruction liée à la confusion avec d'autres espèces (Putois, Vison d'Amérique), le Vison d'Europe fréquente l'ensemble du linéaire de la Charente et de ses affluents.

• LA ROSALIE DES ALPES

© E.Général

Insecte vivant sur de vieux arbres et arbres morts, la Rosalie des Alpes vole de début mai à mi-août. Elle est menacée par la destruction des arbres morts et la disparition des haies. La préservation des boisements à caractère naturel lui est indispensable.

• LE CUIVRÉ DES MARAIS

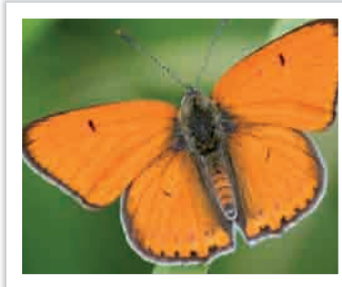

© S.brunet

Petit papillon orange vif, le Cuivré des marais peut s'observer sur les prairies humides. La disparition de son habitat par la mise en culture, les boisements et l'assèchement des zones humides fait que ses populations sont très fragiles et localisées sur le site Natura 2000.

L'EAU, SOURCE DE RICHESSE

La richesse biologique du site Natura 2000 est liée à la présence de l'eau. Les habitats naturels comme les espèces sont étroitement liés aux milieux humides et aquatiques du fleuve et de ses affluents. La gestion de la ressource en eau du bassin versant de la Charente constitue un enjeu clé pour la conservation de ces habitats et espèces.

© M.Tallon

DES ACTIVITÉS HUMAINES : L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET LE TOURISME…

Des activités, liées à des besoins socio-économiques variés, se sont installées en bord de fleuve :

- Gestion de l'eau (quantitative et qualitative)
- Production de ressources : agriculture, sylviculture, pisciculture, activités industrielles
- Loisirs : chasse, pêche, randonnée, activités nautiques, tourisme vert...

La conservation de la richesse biologique de ce site Natura 2000 passe donc par une gestion intégrée et concertée de façon à concilier les exigences écologiques des milieux et espèces et les besoins socio-économiques du bassin versant.

Enjeux du site Natura 2000

Les trois grands principes de gestion retenus lors de la phase de concertation ont permis de définir un programme d'action complet, permettant de répondre aux objectifs de gestion de ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Voici quelques exemples d'actions du Docob :

- **Préserver les habitats d'intérêt communautaire**
  - Gestion extensive des prairies à papillons d'intérêt communautaire par la fauche/par le pâturage
  -Restauration et entretien des pelouses calcicoles / cladiaies / prairies à Molinie / mégaphorbiaie
  -Restauration de la transparence migratoire de la Charente et de ses principaux affluents
  -Amélioration de la structure des peuplements forestiers, conservation des vieux arbres disséminés ou en îlots
  -Conversion des peupleraies en prairies et gestion extensive
- **Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et le public**
  - Intégration des objectifs de conservation dans les plans d'aménagement du territoire
  - Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers/public
- **Suivre l'efficacité des actions de gestion**
  -Etudes complémentaires des chauves-souris d'intérêt communautaire, de la Lamproie de Planer
  -Suivis relatifs aux papillons, libellules, coléoptères, habitats naturels d'intérêt communautaire

Le programme d'action

2012-2015

La LPO mettra en oeuvre une animation locale en donnant priorité à la création d'une relation de confiance avec les acteurs locaux.

Parmi les actions phares, la structure animatrice travaillera sur :

- La contractualisation. L'objet est de rencontrer des propriétaires afin de les impliquer dans la démarche par la signature de chartes, contrats, MAEt, sur la base du volontariat.
- La création d'un site web
- La mise à jour de la cartographie des habitats favorables au Râle des genêts
- L'organisation d'une sortie naturaliste annuelle
- L'organisation de réunions publiques : Biodiversité en milieu agricole, évaluation des incidences,
- Le suivi des politiques publiques (SAGE, PGE…)
- L'explication des enjeux du site et conseil en environnement

Des questions ?

Pourquoi êtes-vous concernés ?
Les propriétaires de parcelles abritant des habitats naturels et des espèces, et situées en site Natura 2000 peuvent souscrire des contrats ou des chartes.

L'accès au site Natura 2000 est-il interdit ?
Non. L'accès au site n'est pas interdit. Cependant à titre exceptionnel, la fréquentation de zones particulières sensibles peut être organisée sur demande du COPIL.

Un propriétaire peut-il refuser d'adhérer à Natura 2000 ?
Oui. Les actions menées au titre de Natura 2000 font l'objet d'un accord préalable entre l'Etat et le propriétaire. Ce dernier est libre de signer ou non cet engagement mutuel. De plus, Natura 2000 n'entraîne jamais d'expropriation.

Il est interdit de chasser sur un site Natura 2000 ?
Non. Tout comme la pêche, Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le strict respect des textes et lois en vigueur.

Natura 2000 accompagne certaines démarches de particuliers ?
Oui. A l'aide des chartes et des contrats, l'Europe et l'Etat peuvent aider au financement de pratiques respectueuses de l'environnement. L'animateur peut également délivrer des conseils appropriés aux partenaires locaux.

On ne peut plus construire sur Natura 2000 ?
Non. Les textes relatifs à l'urbanisme et à la construction sont les mêmes sur un site Natura 2000 que sur l'ensemble du territoire. Au coeur d'un site Natura 2000, certains projets nécessitant une procédure réglementaire « loi sur l'eau » ou liée au code de l'urbanisme peuvent faire l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 complémentaire.

© M. Tallon

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions et besoins de conseils?

Justine Coulombier
LPO 8-10 rue Pujos
17300 ROCHEFORT
05.46.82.12.34
justine.coulombier@lpo.fr

Découvrez toutes les fiches espèces, le document d'objectif, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de la Charente, sur notre site internet.

http://charenteangoulemecognac.n2000.fr/

Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination - conception : Justine Coulombier / LPO 2012
Réalisation, maquette : Alexandre MACISZEWSKI - Service Editions LPO © 2012 - ED1202016AM
Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents", sous l'autorité du Préfet de Charente.